



RESSOURCES | CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE

# SOLID'R

## DÉCLARATION DE CERTIFICATION 2015

*Aux clients et aux sympathisants du Centre d'Entraide de Jette,  
Aux membres de RESSOURCES,  
Aux autorités,  
Au public,*



L'asbl **Forum ETHIBEL** a été chargée par l'asbl **RESSOURCES** (la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources, [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be)) de l'exécution d'un contrôle indépendant qui porte sur le respect du cahier des charges du label éthique **SOLID'R**, dans le cadre de la charte liant **RESSOURCES** d'une part et l'asbl **Centre d'Entraide de Jette** et **ROUF** adhérant au label d'autre part ([www.centre-d-entraide-de-jette.be](http://www.centre-d-entraide-de-jette.be)). Le but de cette mission est de contrôler la conformité des activités du **Centre d'Entraide de Jette** avec les critères éthiques définis dans le cahier des charges annexé à la Charte signalée ci-dessus et d'en faire un rapport public.

Cette déclaration de certification porte sur le contrôle groupé des critères à vérifier lors de l'adhésion à la Charte et des critères à vérifier sur base de la structure et de l'activité pour l'exercice 2015. Notre contrôle a été entièrement exécuté en accord avec les spécifications reprises dans la Charte du label éthique **SOLID'R**. Lors de l'exécution de cette mission, nous avons obtenu le soutien administratif de l'asbl **RESSOURCES** et du **Centre d'Entraide de Jette**. Toutes les informations complémentaires demandées ont été obtenues.

Sur base des contrôles menés, nous confirmons que le **Centre d'Entraide de Jette** respectait, respectivement au 31 décembre 2015, les critères statutaires et opérationnels suivants :

- Finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que de profit
- Primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des revenus
- Tenue d'une comptabilité régulière et établissement des comptes annuels prévus par la loi
- Transparence concernant les moyens utilisés (provenance et affectation)
- Communication transparente et accessibilité des comptes aux donateurs
- Tension salariale réduite
- Autonomie de gestion
- Processus de décision démocratique

En conclusion, nous déclarons que, pour l'exercice 2015, les activités du **Centre d'Entraide de Jette** ont été menées de manière substantiellement conforme aux termes de la Charte du label éthique **SOLID'R**.

Pour Forum ETHIBEL asbl,

Herwig Peeters, Directeur  
Bruxelles, le 18 novembre 2016



CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE